

Envoi : 14/09/2016

Réception par le Préfet : 14/09/2016

Publication : 16/09/2016



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2016-8-5-1

Séance du vendredi 9 septembre
2016

CHASSE DANS LE SITE DE LA SEEWAND A SEWEN

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

Mmes FUCHS, JENN, M. HABIG.

EXCUSE AVEC PROCURATION :

M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise l'Amicale de Chasse du Neuberg à chasser sur le site de la Seewand à SEWEN, les dimanches et jours fériés en chasse individuelle, et à organiser une battue par mois en novembre, décembre et janvier, soit un dimanche soit un jour férié ;

❖

- ❖ Approuve et autorise à cet effet le Président à signer avec l'Amicale de Chasse du Neuberg, le bail de chasse dont le projet est annexé à la présente délibération moyennant un loyer annuel de 1 563,09 €, et qui remplacera le bail du 13 mars 2015 ;
- ❖ Précise que les recettes correspondantes seront recouvrées annuellement au programme B656, chapitre 70, fonction 70, nature 7035, du budget départemental.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité